

Saint-Nazaire. L'installation des éoliennes off-shore repoussée

Les aléas de la météo poussent le Vole au vent à rester encore à quai à Saint-Nazaire, ce lundi 4 avril. Le chargement des éoliennes avait déjà été retardé à cause du vent, vendredi.



Pour l'instant, le Vole au vent reste à quai dans la Forme Joubert, en attendant une météo plus clémente pour les premières installations au large. | FRANCK DUBRAY / OUEST FRANCE [Ouest-France](#) Alexandre HODICQ. Publié le 04/04/2022 à 19h38
[Écouter](#)

Les éoliennes devaient être chargées vendredi 1^{er} avril. La météo et son coup de vent tout le week-end ont déjà décalé l'embarquement des premiers mâts, nacelles et pâle. Lundi 4 avril, [le Vole au vent](#), navire arrivé jeudi 31 mars et chargé d'installer les éoliennes offshore au large du Croisic, était toujours à quai, à la forme Joubert, dans le port de [Saint-Nazaire](#). Vendredi matin, il a embarqué quatre mâts et devait procéder au chargement des nacelles avant les douze pâles.

Ce chargement était prévu, [dans l'idéal, dès l'après-midi](#). « **La fenêtre pour le chargement n'était pas bonne. Celui-ci est encore en cours ce lundi** », précise le parc éolien. Le vent a contraint les équipes du port à repousser le chargement au week-end et ce lundi, décalant ainsi la première navigation vers le site offshore, dans un premier temps à mardi 5 avril, à 19 h 30, selon le site du port de Nantes – Saint-Nazaire.

Une première sortie en fin de semaine ?

Mais là encore, la météo joue des tours. Un nouveau coup de vent est attendu mardi, mercredi et surtout jeudi. Sachant que l'installation d'une éolienne dure environ 24 heures, les conditions ne sont pas réunies. « **Vu l'état de la mer, nous imaginons une première sortie en fin de semaine** », ajoute le parc.

Le *Vole au vent* doit installer 80 éoliennes en vingt roulements, d'ici la fin de l'année. « **Les éoliennes seront installées à un kilomètre d'intervalle par le navire, puis branchées par General Electric, avant d'être testées puis mises en service** », explique Olivier de La Laurencie. « **La navigation des plaisanciers sera interdite. Un dispositif spécial sera appliqué pour les pêcheurs** », ajoute le directeur de projet du parc éolien

UPPM revue de presse